



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/026

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : FINANCES 3

**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2017 - Budget principal et budget annexe de la RMBS.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

**Convocation**

**Date :** 24/01/2018

**Affichage :** 24/01/2018

**Nombre de membres du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Nombre de suffrages exprimés :** 30

**Étaient représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;  
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
ARMAND Émilie pouvoir à MONIER Bruno;  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents excusés :**

BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

Après avoir entendu et approuvé à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017 qui ensemble constituent l'arrêté officiel des comptes de la commune, il est proposé au conseil municipal de constater le montant du résultat de clôture 2017 de la section de fonctionnement et de statuer sur l'affectation de ce résultat conformément à la présente délibération.

Considérant que les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 précisent que l'affectation du résultat doit intervenir après la constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ; que l'affectation du résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif ; que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au cumul du solde d'exécution de la section d'investissement (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent) ;

Considérant que la décision d'affectation porte sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice précédent tel qu'il apparaît au compte administratif de la commune, cumulé avec le résultat antérieur reporté ; que les résultats de l'exercice antérieur sont définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif ;

Considérant que les résultats du budget principal et du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement sont exposés dans les tableaux ci-après :

**1)-Budget principal de la commune de Briançon**

A)-Résultat de l'exercice 2017	+2 885 089,71
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	+2 207 769,63
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+5 092 859,34
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 (D001)	-1 437 034,06
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2017	-264 773,00
F)-Besoin de financement = D+E	-1 701 807,06

<b>Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :</b>	
1)-Affectation en réserves en investissement (R1068)	1 701 807,06
2)-Report de fonctionnement (R002)	3 391 052,28

Constatant que le résultat de fonctionnement de clôture du compte administratif pour 2017 du budget principal de la commune de Briançon s'élève à +5 092 859,34 €, et que la section d'investissement présente un besoin de financement de -1 701 807,06 €, il est proposé au conseil municipal d'affecter la somme de 1 701 807,06 € au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 3 391 052,28 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

**2)-Budget annexe de la régie municipale briançonnaise de stationnement**

A)-Résultat de l'exercice 2017	+26 735,59
B)-Résultat antérieur reporté (ligne 002)	+133 349,95
C)-Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+160 085,54
D)-Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 (D001)	-54 208,63
E)-Solde des restes à réaliser d'investissement 2017	-9 369,00
F)-Besoin de financement = D+E	-63 577,63

**Décision d'affectation pour le montant du résultat à affecter en C) :**

1-1)-Affectation en réserves réglementées en investissement (R1064)	0,00
1-2)-Affectation en autres réserves en investissement (R1068)	63 577,63
2)-Report d'exploitation (R002)	96 507,91

Constatant que le résultat d'exploitation de clôture du compte administratif pour 2017 du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement s'élève à +160 085,54 € et que la section d'investissement présente un besoin de financement de -63 577,63 €, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 63 577,63 € au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 96 507,91 € sur la ligne 002 en recettes d'exploitation.

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321026-DE  
Regu le 28/03/2018

[Faint, illegible text and lines, possibly representing a table or document content.]